

AVIS DE CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE réunie Extraordinairement

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240.000.000,00 dirhams sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement qui aura lieu le 10 Novembre 2017 à 10 heures, au siège social de la SNEP, sis à Casablanca, 233 Boulevard Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Nomination de nouveaux administrateurs ;
- 2/ Pouvoirs à conférer à l'effet d'accomplir toutes formalités.

L'Assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrits en compte au moins cinq jours avant la réunion, seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis de convocation pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. En cas d'empêchement, l'actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Conseil d'Administration.

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'administrateurs, pour une durée de 6 années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 :

- Monsieur MASNAOUI Abdelkader, né en 1944 à Ouazzane, de nationalité marocaine, résidant à Casablanca au 5, Rue détroit Hormoz Ain Diab, et titulaire de la CIN n° B387922 ; et
- Monsieur BELKAHIA Rachid, né le 06/02/1953 à Marrakech Medina, de nationalité marocaine, résidant à Casablanca au 3, Rue Imilchil Hay Salam et titulaire de la CIN n° B356087.

Monsieur MASNAOUI Abdelkader et Monsieur BELKAHIA Rachid déclarent accepter leurs mandats d'administrateurs et n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'exercice de leurs fonctions ».

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et administratives prescrites par la loi.